

Note méthodologique

L'enquête aviculture 2004 a été réalisée par le Service Statistique et Prospective¹ du Ministère de l'Agriculture entre décembre 2004 et janvier 2005. Comme en 1986 et 1994, cette enquête repose sur l'extrapolation des résultats recueillis auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations avicoles. En 2004, l'enquête détaillée a été complétée par une enquête complémentaire plus modeste mais plus exhaustive.

L'enquête détaillée

Cette phase a été réalisée sous forme d'entretiens par des agents des services statistiques départementaux du Ministère de l'Agriculture, à partir d'un questionnaire très complet, auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs de volailles dans 48 départements (*voir questionnaire détaillé en annexe*).

Le choix des départements a été fait sur leur contribution à la production avicole française : ces 48 départements cumulent plus de 95 % de la production avicole (secteurs chair, ponte et gras confondus) estimée à travers la marge brute standard² des exploitations du recensement agricole 2000 (graphique 1). En 2004, 48 départements sont

retenus et 55 lors des précédentes enquêtes en 1994 et 1986.

Pour appartenir à l'univers de tirage, les exploitations de ces 48 départements devaient atteindre ou dépasser différents seuils de production, basés sur l'effectif instantané ou la capacité de production. Ces seuils sont détaillés dans le tableau 1.

Le critère géographique (48 départements) et les seuils ont permis de définir un univers de tirage d'environ 26 600 exploitations. La représentativité de chaque filière dans cet univers de tirage est inégale, mais presque toujours supérieure à 85 % (sauf pour les oies). Le tableau 2 indique la représentativité estimée de chaque filière.

Tableau 1

Le champ logique de l'univers de tirage

Type de variables utilisé à l'échelle de l'exploitation	Production	Seuils d'appartenance à l'univers de tirage
Effectif instantané ou capacité de poudeuses	Poules poudeuses d'œufs de consommation Poules poudeuses d'œufs à couvrir Poulettes	1 000 poules ou plus
Effectif instantané	Poulets de chair et coqs	1 000 animaux ou plus
	Dindes et dindons	500 animaux ou plus
	Pintades	200 animaux ou plus
	Canards à rôtir Canards à gaver	20 animaux ou plus
	Oies	500 animaux ou plus
Pigeons, cailles		
Superficie de bâtiments en m ²	Toutes volailles de chair	200 m ² ou plus

1. Anciennement Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture.

2. La marge brute standard est une notion proche de la valeur ajoutée qui est à la base du classement des exploitations selon leur production dominante et leur taille (des coefficients sont appliqués à chaque hectare de culture ou chaque tête de bétail).

Tableau 2
La représentativité de l'univers de tirage

Variable	Signification	Poids relatif de l'univers de tirage (en %)
Effectifs instantanés	Poules pondeuses d'œufs de consommation	85,2
	Poules pondeuses d'œufs à couvrir	97,5
	Poulettes	95,9
Capacités pondeuses	Capacité du poulailler de ponte : poules pondeuses d'œufs de consommation	89,1
	Capacité du poulailler de ponte : poules pondeuses d'œufs à couvrir	97,8
	Capacité du poulailler de ponte : poulettes pour la ponte	97,7
Effectifs instantanés	Poulets de chair et coqs	93,0
	Dindes et dindons	95,3
	Oies	79,5
	Canards à rôtir	94,2
	Canards à gaver	94,3
	Pintades	94,4
	Pigeons, cailles	86,4
Superficie de bâtiments en m ²	Superficie totale des bâtiments destinés à la production de volailles de chair	91,8

Environ 8 100 exploitations (toutes filières avicoles) ont été sélectionnées par tirage aléatoire, en respectant des règles de stratification de la population de référence, pour faire partie de l'échantillon de sondage. Toutes ces exploitations sont affectées d'un coefficient de pondération, représentant leur poids dans la population totale. Tous les résultats issus de cette partie de l'enquête ont été calculés en prenant en compte le coefficient de pondération des exploitations.

L'enquête complémentaire

Cette phase a été réalisée par téléphone ou par courrier, à partir d'un questionnaire plus succinct reprenant seulement quelques questions essentielles du questionnaire détaillé. Elle a concerné en principe tous les aviculteurs des 48 départements de l'enquête détaillée qui n'appartenaient pas à l'échantillon d'étude, ainsi que tous les éleveurs de 18 départements supplémentaires (soit un total de 66 départements). Les résultats de cette phase d'enquête sont donc exhaustifs mais portent sur un nombre de questions beaucoup plus restreint. (Voir questionnaire complémentaire en annexe).

Conséquences de la méthodologie sur le traitement des données

• Les comparaisons géographiques

La concentration de l'échantillon sur les départements les plus déterminants en terme de production avicole renforce la qualité de la description des exploitations

dans ces départements, mais entraîne une absence totale de chiffres pour les départements non couverts.

De ce fait :

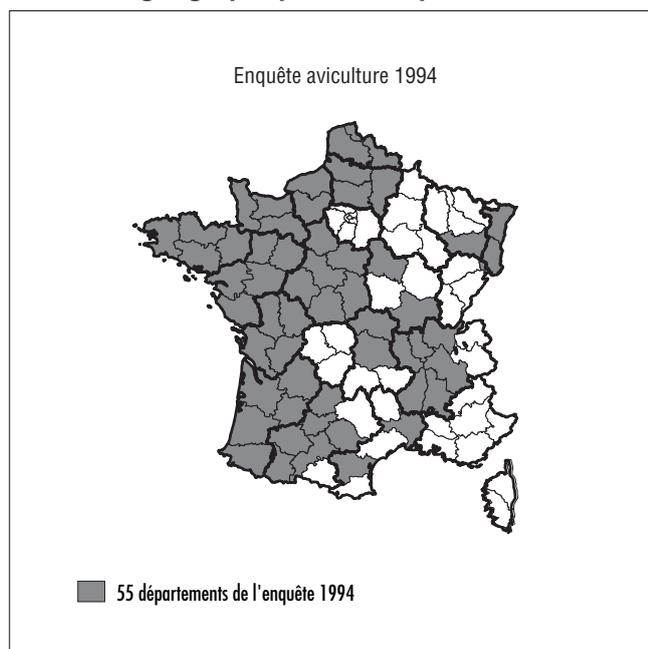
- les résultats de cette enquête ne peuvent pas être considérés comme des résultats toutes exploitations France entière, même s'ils s'en rapprochent ; ils représentent bien les exploitations professionnelles ;
- de même, dans certaines régions, tous les départements ne sont pas couverts par l'enquête 2004 rendant les résultats de la région partiels.

Une autre difficulté vient du changement de périmètre géographique entre les résultats 1994 et 2004 : même si en terme de représentativité de la production avicole dans son ensemble les échantillons des enquêtes 1994 et 2004 sont proches, sur le plan géographique il existe des écarts qui peuvent rendre les comparaisons des chiffres régionaux plus délicates.

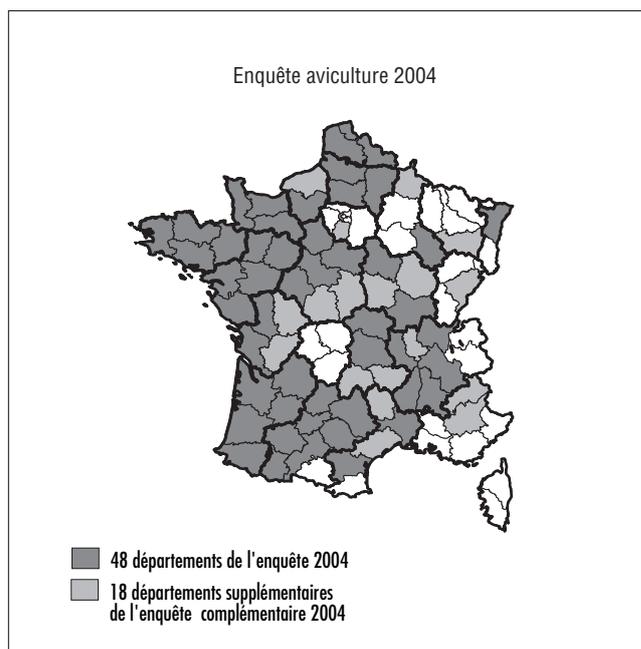
• L'étude sur les bâtiments en 2004

Pour cette étude de l'enquête 2004, les contraintes de seuils du champ logique de l'enquête ont été respectées (voir tableau 1) soit en nombre minimum d'animaux, soit en surface de bâtiment. Des exploitations disposent seulement d'abris : un nombre d'abris en tant que bâtiments peut être estimé si les aviculteurs les déclarent comme des bâtiments. Dans les 48 départements, quelques exploitations élèvent leurs canards en plein air sans bâtiments ni abris, elles sont exclues du champ des bâtiments (600).

Graphique 1
Périmètre géographique des enquêtes 1994 et 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 1994



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Liste des 48 départements faisant partie de l'enquête détaillée 2004

01 Ain	32 Gers	59 Nord
02 Aisne	33 Gironde	60 Oise
03 Allier	35 Île-et-Vilaine	61 Orne
07 Ardèche	37 Indre-et-Loire	62 Pas-de-Calais
11 Aude	38 Isère	63 Puy-de-Dôme
12 Aveyron	40 Landes	64 Pyrénées-Atlantiques
14 Calvados	41 Loir-et-Cher	65 Hautes-Pyrénées
17 Charente-Maritime	42 Loire	67 Bas-Rhin
22 Côtes d'Armor	44 Loire-Atlantique	71 Saône-et-Loire
24 Dordogne	45 Loiret	72 Sarthe
26 Drôme	46 Lot	79 Deux-Sèvres
27 Eure	47 Lot-et-Garonne	80 Somme
28 Eure-et-Loir	49 Maine-et-Loire	81 Tarn
29 Finistère	50 Manche	82 Tarn-et-Garonne
30 Gard	53 Mayenne	85 Vendée
31 Haute-Garonne	56 Morbihan	89 Yonne